



Commune de Saint-Victor
Conseil Municipal du vendredi 14 décembre 2018
À 20 h 30 Salle des mariages

Présent.e.s : Maurice AUDRAS, Jacques FRANÇOIS, Bernard MAGNOULOUX, Thibaut MAZET, Alain MESBAH-SAVEL, Françoise PONSONNET, Bernard VICTOURON, Delphine ANDRÉ -Quorum atteint-

Excusé.e.s : Jérémy SIRGUEY (pouvoir à B. Magnouloux).

Absent.e.s : Myriam DEYGAS, Nadège FRACHISSE, Philippe LARNAUD, Jérôme MONTAGNE, Nathalie VILET.

Compte-rendu :

Délibérations et votes :

• Budget communal, décision modificative n°1 :

la Trésorerie de St Félicien ferme au 1^{er} janvier. Il faudra désormais se rendre à Tournon-sur-Rhône. Cette décision modificative consiste en un jeu d'écriture pour alimenter la ligne de crédit destinée aux toilettes de Deyras. Il s'agit enfin de corriger une erreur d'affectation de compte. **Adopté à l'unanimité.**

• Indemnité de conseil pour l'année 2018 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'attribuer à Madame Marie-France FORT, receveur du 1er janvier au 30 septembre 2018 ainsi qu'à Monsieur Laurent DESPORTS, receveur du 1er octobre au 31 décembre 2018 une indemnité de conseil pour l'année 2018. Refus **adopté à l'unanimité.**

• Frais de scolarité Étables : Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux enfants de la commune de Saint-Victor sont scolarisés à l'école publique d'Étables. Le montant de la participation des communes de résidence s'élève à 612,35 € par élève soit un total de 1 224,70 €. Ce sont deux élèves de CE2. **Adopté à l'unanimité.**

• Frais de scolarité Saint-Jeure-d'Ay : Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois enfants de la commune de Saint-Victor sont scolarisés à l'école publique de Saint-Jeure-d'Ay. Le montant de la participation des communes de résidence s'élève à 1 093,02 € par élève soit un total de 3 279,06 €. Deux enfants sont scolarisés en maternelle et un autre en élémentaire. Devant le montant élevé de la participation demandée, le Conseil Municipal demande à l'unanimité que, comme par le passé, soit appliquée une pondération à cette somme. Un courrier sera envoyé en ce sens à la mairie de Saint-Jeure-d'Ay. La décision est donc ajournée.

• Subvention classe découverte de l'école publique de Saint-Félicien :

Douze élèves résidant sur la commune de Saint-Victor participeront à une classe de neige qui se déroulera du 11 au 15 février 2019. Le coût total du voyage s'élève à 296,11 euros par élève. Comme par le passé et au vu notamment de l'intérêt pédagogique de telles sorties, Monsieur le Maire propose de fixer la participation à cette classe découverte à 11 € par élève et par nuitée, soit 44 € par enfant. Il est rappelé que le paiement de cette subvention exceptionnelle se fera uniquement sur présentation de l'attestation de séjour remise par l'école à l'issue de cette sortie. **Adopté à l'unanimité.**

• Convention avec Arche Agglo :

Dans le cadre de la mutualisation du service d'instruction des autorisations d'urbanisme par Arche Agglo, il est proposé de renouveler la convention qui lie la commune jusqu'en 2020. Dans un souci d'efficience et d'économie, il est envisagé de faire instruire les certificats d'urbanisme de simple information directement par le secrétariat de la mairie. **Adopté à l'unanimité.**

Questions diverses :

• *Point sur les travaux en cours :*

Convention déneigement :

Comme chaque année à l'entrée de l'hiver, une nouvelle convention de déneigement vient d'être signée. Pour cette année, Alain Jullien remplace Guy Ponsonnet, et complète l'équipe de déneigeurs déjà composée de Daniel Jullien, d'André Victouron, des employés communaux et d'Alain Mesbah-Savel. Les indemnités fixées l'an dernier restent identiques.

Local des Zygomats :

Les travaux sont en voie d'achèvement, seul quelques finitions sont à prévoir et notamment pour les fenêtres qui seront directement traitées par l'entreprise qui les a fournies. Une attention toute particulière a été apportée à l'isolation du local. La qualité du travail fourni par l'équipe technique municipale est à souligner.

Maison des Associations :

Les fenêtres et portes seront changées plus tôt que prévu. Les volets sont commandés et l'isolation suivra.

Un nouvel agent communal a pris ses fonctions : M. Jean-Louis Austernaud remplace M. Rémy CROS.

Présentation des dossiers d'urbanisme : Un permis de construire pour une maison de 130m² chemin des Bessons a été déposé.

Travaux : Plusieurs poteaux téléphoniques bois vont être remplacés par des poteaux métalliques dans toute la commune à compter du 30 décembre 2018.

Nuisance des pigeons :

Pour faire suite notamment à des nuisances signalées par une administrée, plusieurs pistes pour lutter contre les pigeons ont été étudiées. À ce jour, un répulsif a été répandu autour du clocher du village.

Point sur l'école de Saint-Victor :

Afin de faire baisser la facture énergétique qui grève fortement le budget de l'école, une visite a été organisée sur site. A cette occasion, de nombreuses déperditions de chaleur ont été constatées et plus particulièrement dans les cages d'escalier. Il est ainsi envisagé de travailler sur l'isolation des escaliers. De plus, certains tuyaux de chauffage devront faire l'objet d'une isolation spécifique. Les fournitures de l'isolation seront fournies par la mairie et la pose assurée par des parents d'élève.

Une rencontre est prévue avec le propriétaire des locaux pour discuter de l'utilisation actuelle et de l'avenir du bâtiment en tant qu'école.

Organisations de réunions publiques pour l'année 2019 :

Le conseil municipal projette d'organiser trois réunions publiques sur les thèmes et dans l'ordre chronologique suivant :

- L'école privée de Saint-Victor,
- Le regroupement de communes,
- L'avenir du village à l'horizon 2030.

Il est proposé d'annoncer cela lors des prochains vœux à la population et de définir les dates exactes afin de les publier dans la Feuille de Chêne du printemps.

Colis aux personnes âgées : la liste des hospitalisés à St Félicien et à Lalouvesc est produite. Mmes André et Ponsonnet accompagneront M. Audras.

Comité de suivi de l'ENS 3D :

Trois points particuliers sont ressortis de cette dernière réunion :

- Une étude sur la population spécifique des chauves-souris a été menée,
- Un état des lieux de la faune et de la flore,
- La richesse géologique du secteur du barrage de Mordane

Tout cela constituant une richesse touristique incontournable pour que « l'économie de la contemplation remplace l'économie de l'exploitation », comme dit le célèbre naturaliste Gilbert Cochet, présent à cette réunion.

Organisation des fonctions d'adjoint au maire :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la délégation de Mme Frachisse lui a été retirée. Cette décision lui a été notifiée par recommandé AR et ses indemnités ont été suspendues en date du 30 novembre.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal de janvier, une délibération devra être prise sur le maintien de l'adjointe de ses fonctions. Si le conseil municipal ne maintient pas l'adjointe dans ses fonctions, il pourra décider :

- De réduire le nombre de postes d'adjoints,
- De pourvoir le siège de l'adjoint devenu vacant par l'élection à scrutin secret d'un nouvel adjoint.

Prochain conseil : vendredi 11 janvier 2019 à 20h30.